

Résidence des 104

8

RÉSIDENCE AUTONOMIE DES 104

Livret d'accueil

8 RUE JEAN BARBE  
76700 HARFLEUR  
TEL : 02 35 45 34 08  
N°FINISS : 760 791 624



## **Mot d'accueil de la présidente du Centre Communal d'Action Sociale**

Le conseil d'administration, la direction et le personnel de la résidence des 104 vous souhaitent la bienvenue dans notre établissement.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour vous offrir une vie agréable dans un cadre sécurisant.

Cette brochure a pour mission de vous faire connaître notre résidence, ses services et de faciliter vos relations dans l'établissement.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin et vous remettre les documents nécessaires pour votre entrée en résidence.

Christine Morel  
Présidente du CCAS

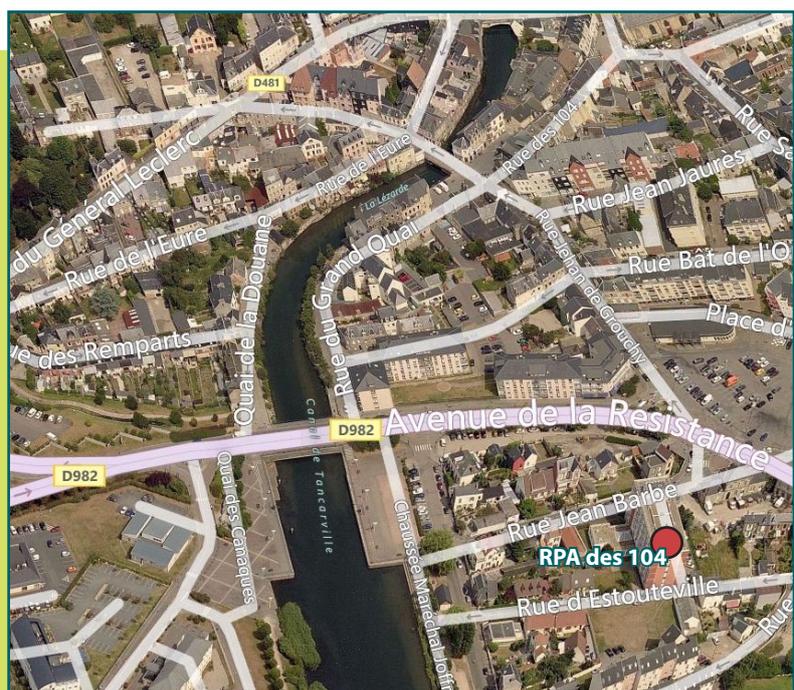
# PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE DES 104

## Historique et localisation

Inaugurée en 1976, la résidence autonomie des 104 se compose de 76 logements autonomes assortis de locaux collectifs et d'un jardin intergénérationnel.

Les logements sont destinés à des personnes âgées valides, capables de vivre de manière habituelle dans un logement indépendant. Les résidents peuvent bénéficier de l'allocation logement dans la plupart des cas et éventuellement de l'Allocation Personnalisée Autonomie.

La Résidence des 104 est un établissement non médicalisé, située au 8 rue Jean Barbe à Harfleur. Elle est implantée en plein centre ville, à proximité des lignes de bus et des centres d'activité (commerces, médecins, poste...). Elle est orientée Est/Ouest ce qui lui procure un maximum d'ensoleillement.



## Les espaces de vie collective et le logement

Le bâtiment de la Résidence autonomie des 104 comprend les espaces suivants :

- 76 logements privés répartis sur 6 niveaux (RDC + 5 étages), desservis par deux cages d'escaliers et deux ascenseurs,
- Des espaces d'accueil et de rencontre : hall d'entrée avec salon de convivialité, salle de restauration, espace d'animation...
- 2 bureaux pour l'accueil et l'administration
- 1 bureau de permanence assurant la confidentialité et les échanges
- Des locaux communs : laverie équipée de quatre machines à laver le linge, local poubelles,
- 1 jardin privatif et aménagé

### Description d'un logement :

Chaque logement de type T1 et d'une superficie 34 m<sup>2</sup> est composé :

- d'une pièce centrale (salon-chambre),
- d'un coin cuisine,
- d'une salle de douche, avec WC
- d'un placard, penderie



## Le personnel de la résidence : une équipe mobilisée

La résidence compte parmi les professionnels, un responsable de la résidence, une coordinatrice, un agent de convivialité en charge de la restauration et de l'animation, un gardien de nuit et des équipes de restauration, maintenance et hygiène des locaux, services techniques.

Le personnel mis à disposition dans la Résidence est géré par le CCAS d'Harfleur.

Le personnel mis à disposition par la Ville d'Harfleur au sein de la Résidence est reparti de la façon suivante :



### Organigramme



### E. Le Conseil de Vie Sociale

Le conseil de vie sociale (C.V.S.) est une instance d'expression des résidents et de leurs familles. Il est composé de représentants des résidents, de représentants des familles, de représentants du personnel et du conseil d'administration du CCAS.

La directrice de la résidence participe aux réunions avec voix consultative. Le CVS se réunit au minimum trois fois par an pour émettre des avis et des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement, à l'organisation, à la vie quotidienne de l'établissement dans lequel vous êtes accueilli.

Il est également un lieu d'écoute favorisant votre participation et votre implication au sein de la résidence.

Les membres du conseil de vie sociale, élus pour une durée de trois ans, renouvelable, sont obligatoirement consultés sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.

## Le règlement interne de fonctionnement

Le règlement interne de fonctionnement est signé par le résident au moment de son admission.

Il organise la vie à l'intérieur de l'établissement dans le strict respect des dispositions de la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Il précise les procédures, les droits et les obligations du résident et de l'organisme gestionnaire.

Ce règlement intègre le cadre fixé par la loi notamment la mise en place de documents obligatoires : le projet d'établissement, le contrat de séjour, le projet individualisé...

Il évoque également les règles de bonne conduite pour vivre en collectivité ainsi que le respect des droits des usagers et la distinction entre les parties communes et les parties privatives.

Les animaux de compagnie sont admis uniquement en visite sous la responsabilité de leurs maîtres.

## L'accueil de la résidence

L'accueil de la résidence est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30. Pour tout renseignement, il est possible de contacter la résidence de jour comme de nuit au 02.35.45.34.08

Il s'agit également du lieu d'accueil du service retraités ouvert à l'ensemble des personnes âgées de la ville.

Les missions de l'accueil sont multiples : gestion de l'information et renseignements, accompagnement du public, assurer la gestion locative, le paiement des loyers et autres services, coordonner le personnel et les stagiaires, veiller à la sécurité et au respect du règlement intérieur, favoriser la communication avec les autres services de la ville, les partenaires, les familles et le public, le tout dans un climat serein autour du bien-être de la personne. (point écoute, permanence sociale) Il propose les différents services d'aide aux personnes âgées la téléassistance, le portage de repas à domicile, le portage de livres à domicile, le plan canicule...



## Le courrier

Vous pouvez recevoir votre courrier à l'adresse suivante :

RPA des 104  
numéro d'appartement  
8 rue Jean Barbe  
76700 HARFLEUR

La distribution du courrier est assurée tous les jours par le facteur qui dépose celui-ci dans les boîtes à lettres attitrées. Les courriers recommandés sont réceptionnés par le résident. Le résident se charge donc de l'expédition de son courrier.

## Le local poubelles

Ouvert tous les jours de 8h00 à 20h00  
Il est demandé aux résidents de respecter le tri sélectif. A noter qu'un composteur est également à disposition des résidents dans le jardin

## Le parking

8 places disponibles En cas de besoin, faire une demande à l'accueil.

## La laverie

Le linge personnel est entretenu par le résident. Des machines à laver sont mises à la disposition des résidents.

Horaires d'accès à la laverie : 10h00-18h30 tous les jours sauf dimanche et jours fériés.

Une ouverture à 8h00 pour les aides à domicile est possible.

## Le salon détente

Il est ouvert de 9h30 à 20h00 tous les jours.

Il comprend 8 sièges avec une mise à disposition d'une télévision, d'une bibliothèque et de documents utiles pour le quotidien du résident. Pour le bien être de tous, il est important de laisser la porte du salon fermée.

## Le jardin

Accessible à tous. Par beau temps, l'équipe d'animation de la résidence installe un salon de jardin accessible à tous.

Pour toutes celles et ceux qui le souhaitent, un projet jardin est mis en place dans le cadre des animations régulières. L'inscription se fait à l'accueil de la résidence.

# LES PRESTATIONS DE SERVICES DE NOTRE RÉSIDENCE

## Les animations

Des activités diverses sont proposées aux résidents : jeux de société, atelier décoration, jeux de mémoire, projet chorale, atelier cuisine, projet jardin, dictée, projet avec la bibliothèque,



atelier bien être, repas anniversaire, rencontre intergénérationnelle, après midi récréatif, sorties, spectacles...

La participation est encouragée, une boîte à idée est à disposition de nos résidents ; ces animations permettent de contribuer au bien-être et à l'autonomie des personnes, de prévenir les effets du vieillissement, de lutter contre l'isolement et de favoriser le maintien du lien social, susciter la participation et les initiatives des résidents. Ces activités sont proposées en fonction des goûts et des souhaits exprimés par les résidents. Le planning mensuel est disponible à l'accueil de la résidence.

La participation aux activités est gratuite.

Des espaces de vie (restaurant, salons, jardin) sont à la disposition des résidents.

## La restauration

La restauration est assurée par le Service de la « Restauration Municipale » au sein de la cuisine centrale de la ville d'Harfleur. La ville d'Harfleur développe une cuisine basée essentiellement sur des produits frais et régionaux.

Le restaurant fonctionne du lundi au samedi, pour les repas du midi uniquement, sauf les jours fériés et les jours de fermeture exceptionnelle.

La restauration débute à 12 h 00 et prend fin à 13 h 30.

Les inscriptions et le paiement des repas s'effectuent à l'accueil de la résidence.

Les menus sont consultables à l'entrée du restaurant et distribués nominativement chaque mercredi pour toute demande de changement. La tarification du repas est fixée annuellement par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur. La tarification diffère selon les revenus de la personne (imposable / non imposable ).

Il est possible d'inviter la famille, les amis aux

repas du midi (tarif personnes extérieures).

Chaque mois, un temps festif est organisé permettant de fêter l'anniversaire des résidents. Une commission de restauration, composée de résidents membres et invités, est organisée une fois par semaine dans la salle de restauration. Vous pouvez y faire part de vos souhaits et de vos suggestions en ce qui concerne les menus. Des adaptations seront ainsi réalisées.



## La participation à la vie sociale

L'équipe de la résidence travaille avec des professionnels qui peuvent intervenir au sein de l'établissement (aide à domicile, infirmière, pédicure, esthéticienne...). Le résident pourra en bénéficier et s'acquittera du prix de l'intervention directement auprès des prestataires.

Vous pouvez également bénéficier des services, d'un point écoute avec un psychologue intervenant une fois par mois ainsi que d'une permanence sociale pour vous aider dans les démarches d'aide sociale. Les résidents peuvent bénéficier de ces services sur simple demande auprès de l'accueil de la résidence.

Le projet de vie individualisé mis en place par la résidence permet de mieux connaître vos besoins et renforcer le travail avec les partenaires.

L'équipe de la résidence sera à votre écoute pour vous aider à maintenir le lien social à travers votre participation à la vie associative et culturelle de la ville. L'épanouissement de chaque résident sera recherché par l'aide au maintien des liens familiaux et l'utilisation des services proposés sur la commune : commerces, services publics...etc

Une plaquette des partenaires est disponible à l'accueil de la résidence.

## La communication

Des tableaux d'affichage sont à disposition des résidents. 3 réunions vie de la résidence sont organisées dans l'année.

Un groupe de travail « vie de la résidence » permet des rencontres mensuelles autour de projet, sur la base du volontariat pour les résidents : travail sur le livret d'accueil, le projet d'établissement, règlement interne de fonctionnement.

L'implication continue des résidents à la vie de la résidence participe à la mise en place d'une démarche qualité dans l'établissement.

## Procédure d'admission

### Les critères d'admission

L'établissement accueille des personnes âgées autonomes :

seules ou en couple âgées de 60 ans et plus  
avec un niveau d'autonomie suffisant ( GIR 4 /GIR 5/ GIR 6 )  
reconnues aptes à entrer en résidence par le médecin traitant

La résidence dispose d'une procédure d'accueil avec plusieurs étapes pour une demande d'admission.

1. Première visite informelle de la résidence
2. Si vous souhaitez poursuivre la démarche, déposer une demande de logement par l'envoi d'un courrier à:

Madame la Présidente du CCAS  
Hôtel de ville  
55 rue de la République  
76700 HARFLEUR

3. Entretien avec l'adjointe au maire en charge du service retraités, le responsable de l'établissement et la coordinatrice de la résidence.
4. Le dossier est ensuite présenté au conseil d'administration du CCAS qui décide ou non de l'attribution et de l'affectation d'un logement.
5. Rencontre du futur résident pour l'état des lieux, la remise des clés et la finalisation du dossier administratif (signature du règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés...)
6. Signature du contrat de séjour
7. Rendez-vous pour l'emménagement en lien avec la coordinatrice
8. Rendez-vous avec le conseil de vie sociale pour accompagner l'intégration dans la résidence.

## Les documents à fournir lors de votre entrée en résidence :

- Carte nationale d'identité ou permis de conduire
- Copie de la carte de Sécurité Sociale
- Carte de mutuelle
- Attestation assurance multirisque pour l'appartement (34m2)
- Certificat médical attestant de la non contre-indication à une entrée en résidence
- Paiement du premier loyer et du dépôt de garantie
- Dernier avis d'imposition et justificatif des revenus des 3 derniers mois.

## La tarification du logement

La tarification du logement est fixée annuellement par délibération du conseil d'administration du CCAS d'Harfleur. La tarification mensuelle comprend également le coût du chauffage, de l'eau, de l'électricité, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'abonnement téléphonique et internet est à la charge directe du résident.

Le résident qui ne dispose pas suffisamment de ressources peut solliciter l'aide sociale aux personnes âgées. Une permanence sociale est à disposition des résidents sur demande préalable à l'accueil de la résidence pour faciliter les démarches.



## La sécurité

La résidence dispose de plusieurs dispositifs permettant d'assurer la sécurité de ses résidents.

L'entrée principale de la résidence est équipée d'un interphone avec système de caméra permettant un contrôle d'accès de jour et de nuit à l'établissement.

Le bureau d'accueil à l'entrée permet au personnel d'assurer dans la journée une vigilance sur les allées et venues

des personnes dans la résidence.

Un gardien de nuit et du personnel vacataire assurent en alternance la garde de nuit et du week-end afin d'intervenir au plus vite en cas d'urgence.

Nous recommandons fortement aux résidents de souscrire au système de la télé assistance proposé au sein de la résidence.

Il permet, sur simple appel de la personne (via son médaillon), de la mettre en relation avec une centrale d'écoute qui appelle directement les numéros de téléphone programmés (le personnel de la résidence)

En cas d'incendie ou de confinement, les consignes de sécurité affichées au dos de la porte du logement doivent être impérativement appliquées.

En cas de chute, le personnel n'étant pas habilité à manipuler une personne, il sera obligatoirement fait appel au SAMU.

# ACCÈS ET CONTACTS PRATIQUES

## Accès

### Proximité des lignes de Bus

2,7,10,12

### LER

à 10 mn  
à pied



## Numéros utiles

### Adresse

Résidence des 104  
8 rue Jean Barbe - 76700 Harfleur

### Téléphone

02 35 45 34 08

### Courriel

rpa@harfleur.fr

### Site internet de la ville :

[www.harfleur.fr](http://www.harfleur.fr)



Il est remis au résident, en annexe de ce livret d'accueil, les documents suivants :

- la charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- le règlement de fonctionnement de l'établissement
- le contrat de séjour



